

Plan de formation

relatif à l'ordonnance du SEFRI du **7 août 2023** sur la formation professionnelle initiale de

Poêlière-fumiste/Poêlier-fumiste avec certificat fédéral de capacité (CFC)

du **7 août 2023**

N° de la profession 51205

Table des matières

1. Introduction	3
2. Bases de la pédagogie professionnelle	4
2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles	4
2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle	6
2.3 Niveaux taxonomiques pour objectifs évaluateurs (selon Bloom)	6
2.4 Collaboration entre les lieux de formation	8
3. Profil de qualification	9
3.1 Profil professionnel	9
3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles	12
3.3 Niveau d'exigences de la profession	13
4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation	14
Domaine de compétences opérationnelles a: Planification et organisation de la tâche	14
Domaine de compétence opérationnelle b: Aménagement et préparation du poste de travail	22
Domaine de compétence opérationnelle c: Construction et installation des aménagements techniques de poêlerie-fumisterie	29
Domaine de compétence opérationnelle d: Revêtement d'un chauffage au bois de l'habitat	38
Domaine de compétence opérationnelle e: Finalisation de la tâche	46
Élaboration	52
Annexe 1: Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité	53
Annexe 2: Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé	54
Film Suva «Les échelles? Il n'y a pas qu'elles!»	57
Quiz Suva 88291.f «Échelles portables»	57
Glossaire	60

Liste des abréviations

AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle
CFC	Certificat fédéral de capacité
CI	Cours interentreprises
CSFO	Centre suisse de service Formation professionnelle orientation professionnelle, universitaire et de carrière
CSFP	Conférence suisse des offices de formation professionnelle
LFPr	Loi fédérale sur la formation professionnelle, 2004
OFPr	Ordonnance sur la formation professionnelle, 2004
OrFo	Ordonnance sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation)
Ortra	Organisation du monde du travail (association professionnelle)
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation

1. Introduction

En tant qu'instrument servant à promouvoir la qualité¹ de la formation professionnelle initiale de poêlier-fumiste sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC), le plan de formation décrit les compétences opérationnelles que les personnes doivent avoir acquises à la fin de leur formation. Dans le même temps, il sert de base aux responsables de la formation professionnelle dans les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les cours interentreprises pour la planification et l'organisation de la formation.

Le plan de formation est aussi un guide auquel les personnes en formation peuvent se reporter.

¹ Voir art. 12, al. 1, let. c, de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr) et l'art. [chiffre] de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation, OrFo) de poêlière-fumiste/poêlier-fumiste CFC.

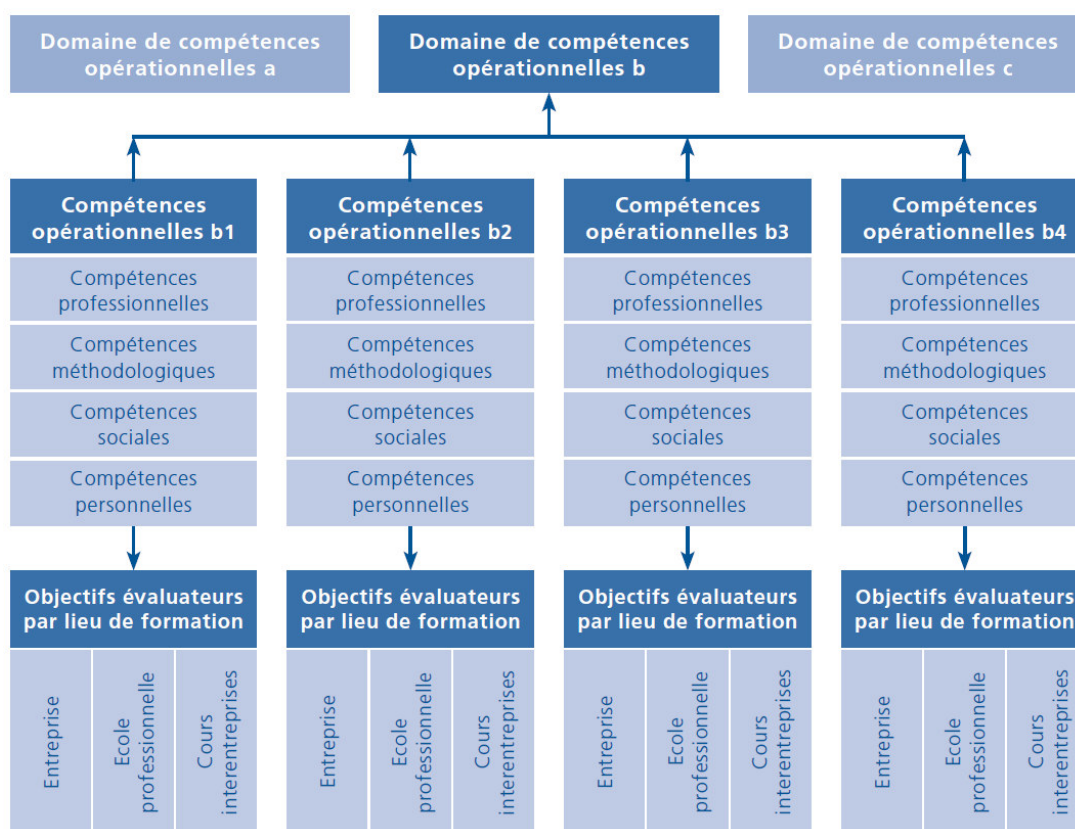
2. Bases de la pédagogie professionnelle

2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles

Le présent plan de formation forme la base en matière de pédagogie professionnelle pour la formation professionnelle initiale de poêlier-fumiste CFC. Le but de la formation professionnelle initiale est l'acquisition de compétences permettant de gérer des situations professionnelles courantes. Pour ce faire, les personnes en formation développent les compétences opérationnelles décrites dans ce plan de formation tout au long de leur apprentissage. Ces compétences ont valeur d'exigences minimales pour la formation. Elles délimitent ce qui peut être évalué lors des procédures de qualification.

Le plan de formation précise les compétences opérationnelles à acquérir. Ces compétences sont présentées sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs.

Représentation schématique des domaines de compétences opérationnelles, des compétences opérationnelles et des objectifs évaluateurs par lieu de formation:



La profession de poêlier-fumiste CFC comprend cinq **domaines de compétences opérationnelles**. Ces domaines définissent et justifient les champs d'action de la profession et les délimitent les uns par rapport aux autres.

Exemple: DCO a: Planification et organisation de la tâche

Chaque domaine de compétences opérationnelles comprend un nombre défini de **compétences opérationnelles**. Le domaine de compétences opérationnelles a «Planification et organisation de la tâche» regroupe par exemple cinq compétences opérationnelles. Ces dernières correspondent à des situations professionnelles courantes. Elles décrivent le comportement que les personnes en formation doivent adopter lorsqu'elles se trouvent dans ces situations. Chaque compétence opérationnelle recouvre quatre dimensions: les compétences professionnelles, les compétences méthodologiques, les compétences personnelles et les compétences sociales (voir chap. 2.2). Ces quatre dimensions sont intégrées aux objectifs évaluateurs.

Les compétences opérationnelles sont traduites en **objectifs évaluateurs par lieu de formation**, garantissant ainsi la contribution de l'entreprise formatrice, de l'école professionnelle et des cours

interentreprises à l'acquisition des différentes compétences opérationnelles. Ces objectifs sont reliés entre eux de manière cohérente afin d'instaurer une collaboration effective entre les lieux de formation (voir chap. 2.4).

2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles comprennent les compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Pour que les poêliers-fumistes aient d'excellents débouchés sur le marché du travail, il faut qu'ils acquièrent l'ensemble de ces compétences tout au long de leur formation professionnelle initiale sur les lieux de formation, c'est-à-dire aussi bien au sein de l'entreprise formatrice qu'à l'école professionnelle et dans le cadre des cours interentreprises. Le tableau ci-après présente le contenu des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle et les interactions entre ces quatre dimensions.

Compétence opérationnelle



2.3 Niveaux taxonomiques pour objectifs évaluateurs (selon Bloom)

Chaque objectif évaluateur est évalué à l'aune d'un niveau taxonomique (6 niveaux de complexité: C1 à C6). Ces niveaux traduisent la complexité des objectifs évaluateurs. Ils sont définis comme suit:

Niveaux	Opération	Descriptif
C1	Savoir	Les poêliers-fumistes restituent des informations mémorisées et s'y réfèrent dans des situations similaires. <i>P. ex.: ils citent les prescriptions de la loi sur la circulation routière relatives à la sécurisation de charges.</i>
C2	Comprendre	Les poêliers-fumistes expliquent ou décrivent les informations mémorisées avec leurs propres mots. <i>P. ex.: ils expliquent la fonction et les critères de qualité des armatures utilisées dans la poélerie-fumisterie.</i>
C3	Appliquer	Les poêliers-fumistes mettent en pratique les technologies/aptitudes acquises dans des situations nouvelles. <i>P. ex.: ils enduisent l'enveloppe extérieure (enduit de fond) de l'épaisseur de couche appropriée.</i>
C4	Analyser	Les poêliers-fumistes analysent une situation complexe; ils la décomposent en éléments distincts, relèvent les rapports entre ces éléments et identifient les caractéristiques structurelles. <i>P. ex.: ils comparent les spécifications de la planification et de la construction avec la situation sur les lieux.</i>

C5	Synthétiser	Non déterminant pour les poêliers-fumistes CFC.
C6	Évaluer	Non déterminant pour poêliers-fumistes CFC.

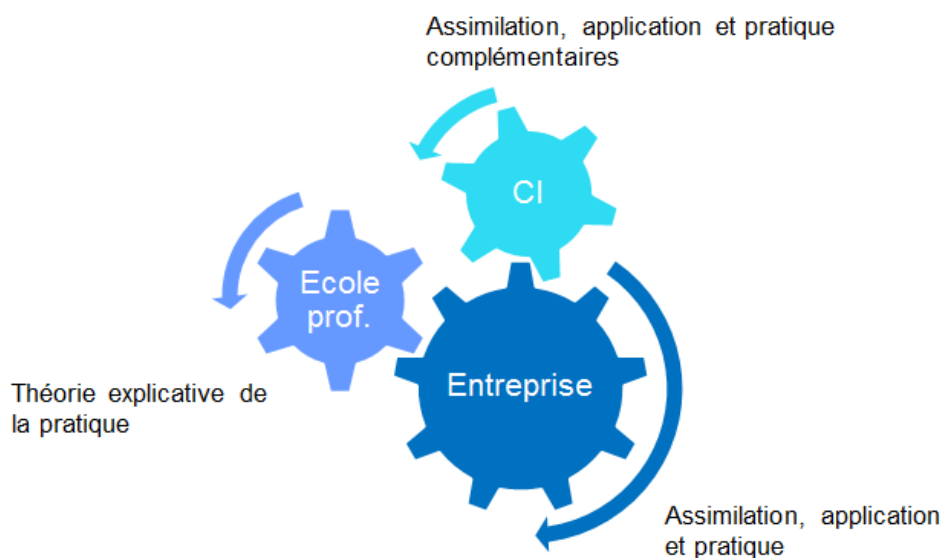
2.4 Collaboration entre les lieux de formation

La coordination et la coopération entre les lieux de formation (concernant les contenus, les méthodes de travail, la planification, les usages de la profession) sont deux gages de réussite essentiels pour la formation professionnelle initiale. Les personnes en formation ont besoin d'être soutenues pendant toute la durée de leur apprentissage afin de parvenir à faire le lien entre la théorie et la pratique. D'où l'importance d'une collaboration entre les lieux de formation et de la responsabilité qui incombe aux trois lieux de formation dans la transmission des compétences opérationnelles. Chaque lieu de formation participe à cette tâche commune en tenant compte de la contribution des autres lieux de formation. Ce principe de collaboration permet à chaque lieu de formation de faire en permanence le point sur sa propre contribution et de l'optimiser en conséquence. C'est un moyen d'améliorer la qualité de la formation professionnelle initiale.

Le rôle de chaque lieu de formation peut être résumé comme suit:

- **Entreprise formatrice:** dans le système dual, la formation à la pratique professionnelle a lieu dans l'entreprise formatrice, au sein d'un réseau d'entreprises formatrices, dans une école des métiers ou de commerce ou toute autre institution reconnue compétente en la matière et permettant aux personnes en formation d'acquérir les aptitudes pratiques liées à la profession choisie.
- **École professionnelle:** elle dispense la formation scolaire, qui comprend l'enseignement des connaissances professionnelles, de la culture générale et de l'éducation physique.
- **Cours interentreprises:** ils visent l'acquisition d'aptitudes de base et complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire lorsque cela s'avère nécessaire dans la profession choisie.

Les interactions entre les lieux de formation peuvent être présentées comme suit:



La mise en place d'une coopération réussie entre les lieux de formation repose sur les instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale (voir annexe).

3. Profil de qualification

Le profil de qualification décrit le profil professionnel ainsi que les compétences opérationnelles à acquérir et le niveau d'exigences de la profession. Il indique les qualifications que les poêliers-fumistes doivent posséder pour pouvoir exercer la profession de manière compétente et conformément au niveau requis.

En plus de décrire des compétences opérationnelles, le profil de qualification sert de base pour l'élaboration de la procédure de qualification. Il permet en outre la classification du diplôme de la formation professionnelle correspondant dans le cadre national des certifications de la Suisse (CNC formation professionnelle) et l'élaboration du supplément descriptif du certificat.

3.1 Profil professionnel

Les poêliers-fumistes sont spécialisés dans la construction et la mise en service de tous types de chauffages au bois de l'habitat, allant du poêle en faïence antique à la cheminée moderne. Ils veillent à ce que leurs produits soient achevés dans les délais, adaptés aux besoins de la clientèle et conformes aux prescriptions techniques et légales. À cet effet, ils appliquent leurs aptitudes artisanales, leur compréhension technique ainsi que leurs connaissances approfondies des matériaux de construction et de revêtement les plus divers.

Domaine d'activité

Les poêliers-fumistes répondent de la construction et de la mise en service irréprochables de chauffages au bois de l'habitat. Il s'agit notamment de poêles, de cheminées, de poêles-cheminées, de cuisinières à bois ainsi que de feux décoratifs. Les poêliers-fumistes les construisent eux-mêmes ou les assemblent avec des produits semi-finis. Ils tiennent compte de différents aspects, tels que le combustible utilisé, le champ d'application prévu ainsi que la fonction désirée par la clientèle. Les chauffages au bois de l'habitat peuvent par exemple être utilisés pour chauffer des maisons entières ou comme feu d'ambiance. En fonction de la tâche qui leur est confiée, les poêliers-fumistes effectuent également des travaux complémentaires, tels que la pose de carreaux de céramique.

Les poêliers-fumistes travaillent généralement dans de très petites entreprises. Ce sont, d'une part, de pures entreprises de poêlerie-fumisterie qui construisent, installent et mettent en service des chauffages au bois de l'habitat et se spécialisent souvent dans certains types de construction ou de matériaux, comme des chauffages de maisons entières, des cheminées à accumulation, des revêtements en acier ou des poêles historiques. D'autre part, les poêliers-fumistes travaillent dans des entreprises mixtes qui posent également des revêtements en carreaux de céramique.

Les poêliers-fumistes participent à toutes les phases du projet, de la planification et de l'organisation des travaux jusqu'à la mise en service. Leurs interlocuteurs internes sont des supérieurs, des collaborateurs et des personnes en formation. Sur le plan externe, ils sont en contact avec la clientèle, des architectes, des contremaîtres, des fournisseurs, des responsables de la protection incendie et des spécialistes d'autres corps de métier (p. ex. des ramoneurs, des maçons ou des représentants de la conservation des monuments historiques).

Principales compétences opérationnelles

Les poêliers-fumistes planifient et organisent différentes étapes de travail en fonction de la tâche. Ils relèvent les mesures de chauffages au bois de l'habitat, visualisent de simples détails techniques et s'accordent avec la clientèle. Ils préparent le matériel nécessaire pour le transport sur le chantier.

Ils aménagent leur poste de travail sur le chantier. Ils protègent les éléments de construction avoisinants et veillent à ce que l'environnement de travail soit sûr. Ils déconstruisent des chauffages au bois de l'habitat existants de manière professionnelle, récupèrent si possible des éléments pour le recyclage et les éliminent conformément aux prescriptions. Ils calibrent de nouveaux chauffages au bois de l'habitat et contrôlent le respect des mesures de protection incendie.

Leurs compétences clés sont la construction et l'installation des aménagements techniques de poêlerie-fumisterie: ils construisent des fondations, montent des produits semi-finis ou finis, maçonneront l'habillage intérieur et raccordent le conduit d'air de combustion. Par ailleurs, ils construisent le conduit de fumée et branchent le conduit de raccordement au chauffage au bois de l'habitat.

Les poêliers-fumistes revêtent des chauffages au bois de l'habitat construits sur mesure de multiples matériaux et à l'aide de diverses techniques: ils maçonneront et crépissent l'enveloppe extérieure, posent des catelles ou revêtent l'enveloppe extérieure d'acier ou de pierres naturelles.

Enfin, les poêliers-fumistes procèdent à la mise en service des chauffages au bois de l'habitat installés. Ils instruisent la clientèle en matière d'utilisation appropriée et durable. Ils documentent les travaux exécutés de manière compréhensible, entretiennent les machines et appareils utilisés et éliminent les déchets de chantier conformément aux prescriptions.

Exercice du métier

Une bonne planification est essentielle dans le quotidien des poêliers-fumistes. Au moment de l'attribution de la tâche, ces derniers sont appelés à évaluer les particularités locales à l'aide des documents de planification, à préparer les matériaux nécessaires en quantité correcte et à réagir à temps s'il manque quelque chose. Sur place, ils se distinguent par une bonne capacité de représentation spatiale. Ils assurent ainsi que les conduites et les éléments de construction soient mis en œuvre en conformité avec la planification.

Les poêliers-fumistes travaillent avec différents matériaux, tels que le mortier, la pierre, la céramique ou l'acier. Ils sont artisans corps et âme. Grâce à leurs habiletés créatives et à un travail précis, ils construisent des poêles et des cheminées esthétiques, conformes aux plans et très fonctionnelles. Par ailleurs, ils disposent de la compréhension technique nécessaire, notamment dans le domaine de la technique de chauffage et de combustion, mais aussi concernant les interfaces pertinentes à d'autres systèmes thermiques dans le bâtiment.

Les poêliers-fumistes effectuent leur travail quotidien dans différentes conditions climatiques au sein des bâtiments. Ils disposent en conséquence d'une bonne santé et d'une excellente condition physique. Par ailleurs, ils se distinguent par une conscience prononcée des risques et des dangers: lors du port de lourdes charges, ils veillent à adopter des techniques de levage qui les ménagent. Ils utilisent leur équipement de protection de manière fiable et adaptée à la situation pour se protéger des poussières dangereuses et du bruit. Ils agissent de manière responsable lors du contact avec le feu et appliquent les directives de protection incendie dans leur travail quotidien.

Les poêliers-fumistes travaillent aussi bien de manière autonome qu'en équipe. Ils s'efforcent de faire part de leurs réflexions de manière directe et constructive. Ils se mettent d'accord sur les travaux à effectuer, afin que ceux-ci se déroulent sans problème. Ils sont en mesure de s'imposer si nécessaire. Ils communiquent de manière aimable et compréhensible avec la clientèle. Ils sont en mesure d'expliquer le potentiel du bois en sa qualité de combustible renouvelable et d'établir des liens avec les conditions-cadres de la politique énergétique.

Importance du métier pour la société, l'économie, la nature et la culture

L'élément feu a une importance particulière pour la cohabitation des hommes. Les poêliers-fumistes apportent de la chaleur, du confort et du bien-être dans les locaux. Ils contribuent ainsi au calme, au plaisir, à la détente et à un climat d'habitation sain.

La profession a connu une énorme évolution technologique au cours des dernières années; les installations de cheminées et de poêles permettent aujourd'hui de chauffer efficacement des maisons entières. Cela représente une production de chaleur durable et respectueuse du climat. Une mise en service correcte et une instruction professionnelle de la clientèle permettent en outre de réduire les émissions de poussières fines. Les poêliers-fumistes allient l'artisanat traditionnel aux exigences modernes. Ils préservent et

protègent les traditions et les biens culturels; leurs activités ont également une importance historique et artistique, par exemple lors de la restauration de poêles anciens.

Les poêliers-fumistes encouragent la durabilité écologique et économique. Grâce aux chauffages au bois de l'habitat, l'utilisation d'énergies renouvelables augmente. La demande en bois de chauffage soutient par ailleurs l'économie forestière régionale.

Culture générale

La culture générale comprend des compétences fondamentales permettant aux personnes en formation de s'orienter sur les plans personnel et social et de relever des défis tant privés que professionnels.

3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles					
a	Planification et organisation de la tâche	a1: Réceptionner une tâche pour la construction d'un chauffage au bois de l'habitat et planifier les étapes de travail	a2: Préparer et charger le matériel pour la construction d'un chauffage au bois de l'habitat	a3: Contrôler l'exécution prévue d'un chauffage au bois de l'habitat et visualiser les détails techniques	a4: Communiquer et coordonner les étapes de planification pour l'exécution d'un chauffage au bois de l'habitat	a5: Discuter des détails de la conception d'un chauffage au bois de l'habitat avec la clientèle	
b	Aménagement et préparation du poste de travail	b1: Aménager le poste de travail pour la construction d'un chauffage au bois de l'habitat	b2: Déconstruire et éliminer des chauffages au bois de l'habitat existants	b3: Calibrer et aligner un chauffage au bois de l'habitat	b4: Contrôler les mesures de protection incendie et les adapter si nécessaire		
c	Construction et installation des aménagements techniques de poélerie-fumisterie	c1: Construire la fondation d'un chauffage au bois de l'habitat	c2: Monter des produits semi-finis et finis d'un chauffage au bois de l'habitat	c3: Maçonner l'habillage intérieur d'un chauffage au bois de l'habitat	c4: Fabriquer et raccorder un conduit d'air de combustion	c5: Construire un conduit de fumée	
d	Revêtement d'un chauffage au bois de l'habitat	d1: Maçonner l'enveloppe extérieure d'un chauffage au bois de l'habitat	d2: Crépir l'enveloppe extérieure d'un chauffage au bois de l'habitat	d3: Poser des catelles	d4: Revêtir d'acier l'enveloppe extérieure d'un chauffage au bois de l'habitat	d5: Revêtir de pierres naturelles l'enveloppe extérieure d'un chauffage au bois de l'habitat	d6: Poser des carreaux de céramique aux murs et au sol à proximité d'un chauffage au bois de l'habitat
e	Finalisation de la tâche	e1: Mettre un chauffage au bois de l'habitat en service et instruire la clientèle	e2: Dresser un rapport des travaux de poélerie-fumisterie effectués	e3: Entretenir les machines et les outils de construction	e4: Trier et éliminer les déchets de chantier		

3.3. Niveau d'exigences de la profession

Le niveau d'exigence de la profession est défini de manière détaillée dans le plan de formation à l'aide des objectifs évaluateurs déterminés à partir de compétences opérationnelles pour les trois lieux de formation. Outre les compétences opérationnelles, la formation professionnelle initiale englobe également l'enseignement de la culture générale conformément à l'ordonnance concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (visible sur Fedlex: <https://www.fedlex.admin.ch/de/cc/internal-law/41hat>).

4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation

Ce chapitre décrit les compétences opérationnelles, regroupées en domaines de compétences opérationnelles, et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Les instruments servant à promouvoir la qualité qui sont répertoriés dans l'annexe viennent soutenir la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et encourager la coopération entre les trois lieux de formation.

Domaine de compétences opérationnelles a: Planification et organisation de la tâche			
Compétence opérationnelle a1: Réceptionner une tâche pour la construction d'un chauffage au bois de l'habitat et planifier les étapes de travail <i>Les poêliers-fumistes réceptionnent une tâche, reconnaissent des incohérences et planifient leurs étapes de travail pour un déroulement irréprochable de la construction.</i> Ils discutent leur tâche avec le supérieur et interprètent les documents afférents. Ils recherchent des points en suspens ou critiques et élaborent des propositions de solutions correspondantes. Sur cette base, ils planifient leurs étapes de travail dans un plan de travail. Ils procèdent de manière structurée et tiennent compte des interdépendances temporelles dans le déroulement de la construction.			
	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
a1.1	Ils discutent leur tâche ainsi que tous les documents de planification nécessaires avec le supérieur. (C3)		

a1.2	Ils interprètent des plans d'exécution, des schémas de calcul de poêles et des confirmations de commandes. (C4)	Ils expliquent différents types de plans et leur champ d'application. (C2) Ils dessinent des plans et des vues d'objets simples. (C3) Ils dessinent des plans de coupe à l'aide de schémas de calcul. (C3) Ils agrandissent des détails à des échelles données. (C3)	
a1.3	Ils reconnaissent des points en suspens ou critiques et élaborent des propositions de solutions (p. ex. définir des matériaux pour une fondation). (C4)	Ils identifient des points critiques de plans d'exécution à l'aide d'exemples concrets (p. ex. photos d'erreurs de construction, plans erronés). (C4)	
a1.4	Ils notent les étapes de leurs propres travaux dans un plan de déroulement. Ils tiennent compte de l'ordre d'exécution sur le chantier et des durées requises (p. ex. temps de séchage). (C4)	Ils établissent un plan de déroulement pour une tâche de leur entreprise. (C4)	

Compétence opérationnelle a2: Préparer et charger le matériel pour la construction d'un chauffage au bois de l'habitat

Les poêliers-fumistes chargent la quantité correcte de l'ensemble du matériel nécessaire et le préparent pour le transport.

Pour commencer, ils déterminent tous les matériaux nécessaires sur la base du projet ainsi que des plans correspondants et calculent leurs quantités. Ils préparent le tout sur une palette et chargent ensuite le matériel dans le véhicule à l'aide d'équipements auxiliaires appropriés (p. ex. un chariot élévateur). Ils s'assurent que le poids total ne dépasse pas la charge utile du véhicule et que le chargement est solidement fixé dans le véhicule pour le transport. Ils se coordonnent pour le transport avec le supérieur et s'accordent si nécessaire également avec le contremaître. Pour terminer, ils saisissent le matériel transporté correctement dans la liste du matériel et contrôlent les stocks.

	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
a2.1	Ils déterminent le matériel nécessaire ainsi que les machines et outils à l'aide du plan. (C4)	Ils désignent les matériaux requis en poêlerie-fumisterie par les termes techniques corrects. (C1)	Ils déterminent le matériel nécessaire ainsi que les machines et outils à l'aide du plan. (C4)
a2.2	Ils calculent ou estiment les quantités de matériel nécessaires avec des outils analogues ou numériques. (C3)	Ils calculent des longueurs, surfaces et volumes à l'aide d'exemples pratiques concrets. (C3) Ils calculent les nombres de pièces et les saisissent dans une nomenclature. (C3) Ils expliquent les formats standards des pierres courantes. (C2)	Ils calculent ou estiment les quantités de matériel nécessaires avec des outils analogues ou numériques. (C3)
a2.3	Ils préparent le matériel sur une palette et contrôlent le poids par rapport à la charge utile autorisée du véhicule de transport. (C3)	Ils calculent des poids et contrôlent des charges utiles à l'aide d'exemples pratiques concrets. (C3)	
a2.4	Ils chargent des palettes dans un véhicule à l'aide d'équipements appropriés. Ils veillent à une position ergonomique du corps. (C3)	Ils commentent les directives de la SUVA relatives au levage, au port et au déplacement de charges. (C2)	Ils passent l'examen pour chariots élévateurs. (C3)
a2.5	Ils fixent et sécurisent des charges avec les équipements auxiliaires appropriés, en tenant compte des prescriptions légales (p. ex. sangles, filets). (C3)	Ils citent les prescriptions de la loi sur la circulation routière relatives à la sécurisation de charges. (C1)	

a2.6	Ils documentent le matériel chargé et informent le supérieur de l'état des stocks, si nécessaire. (C3)		
------	--	--	--

Compétence opérationnelle a3: Contrôler l'exécution prévue d'un chauffage au bois de l'habitat et visualiser les détails techniques

Les poêliers-fumistes comparent l'exécution planifiée d'un chauffage au bois de l'habitat avec la réalité et visualisent les détails techniques.

Tout d'abord, ils comparent les mesures sur les plans avec la situation architecturale sur place et les saisissent sous forme numérique. Par ailleurs, ils clarifient la faisabilité des mesures de protection incendie prévues et procèdent éventuellement à des adaptations. Par ailleurs, ils calculent la dimension des conduits et l'adaptent à la substance architecturale. Ils esquissent des plans de détail pour des éléments, tels que des cadres supports ou des pierres naturelles. Ils utilisent des outils numériques en fonction de la situation.

	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
a3.1	Ils relèvent les mesures (dimensions, position du conduit de fumée et de l'amenée d'air frais, calcul de poêle) et contrôlent leur concordance avec le plan. (C4)	Ils convertissent des mesures courantes dans la poêlerie-fumisterie. (C3)	Ils relèvent les mesures (dimensions, position du conduit de fumée et de l'amenée d'air frais, calcul de poêle) et contrôlent leur concordance avec le plan. (C4)
a3.2	Ils documentent la situation architecturale à l'aide de photos, de vidéos ou d'esquisses. (C3)	Ils documentent une situation architecturale dans l'entreprise à l'aide de photos, de vidéos ou d'esquisses. (C3)	
a3.3	Ils contrôlent la substance architecturale quant à la faisabilité des mesures de protection incendie prévues. Ils les adaptent si nécessaire (p. ex. choisir un autre matériau). (C4)	Ils désignent les éléments de construction et de bâtiment par les termes techniques corrects (p. ex. bâtiment à colombage, faite). (C2)	
a3.4	Ils calculent la dimension des conduits en fonction des surfaces latérales données et l'adaptent à la substance architecturale. (C3)	Ils calculent le débit volumique d'air et des gaz de fumée. (C3)	
a3.5	Ils esquissent des plans de détail (p. ex. cadres supports, pierre naturelle) à la main ou à l'aide d'outils numériques (p. ex. application d'esquisses). (C3)	Ils esquissent des plans de détail à la main et à l'aide d'outils numériques (p. ex. application d'esquisses). (C3)	Ils esquissent des plans de détail (p. ex. cadres supports, pierre naturelle) à la main ou à l'aide d'outils numériques (p. ex. application d'esquisses). (C3)

Compétence opérationnelle a4: Communiquer et coordonner les étapes de planification pour l'exécution d'un chauffage au bois de l'habitat

Les poêliers-fumistes coordonnent la planification et la mise en œuvre d'un chauffage au bois de l'habitat avec la clientèle et avec les professionnels impliqués.

Pour une communication réussie sur le chantier, il est important que les poêliers-fumistes connaissent, comprennent et puissent aussi expliquer toutes les étapes de la planification. Notamment lors du contact avec la clientèle, ils veillent à une communication compréhensible; ils répondent aux questions sur les différentes étapes et passent des accords clairs. Ils coordonnent les différentes étapes de travail avec d'autres professionnels et élaborent, si nécessaire, des solutions pour un déroulement irréprochable du programme de construction. Ils définissent à quel moment quelles personnes doivent être informées de quoi (p. ex. si un autre corps de métier est impliqué). Ils sont conscients que la compréhension d'un langage technique spécifique diffère d'une personne à l'autre et adaptent leur propre communication à leur interlocuteur.

	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
a4.1	Ils reconnaissent toutes les étapes de planification nécessaires et les expliquent de manière intelligible. (C3)		
a4.2	Ils répondent de manière compréhensible et intelligible aux questions de la clientèle concernant les différentes étapes de la planification. (C3)	Ils démontrent comment ils se comportent correctement envers la clientèle. (C2) Ils mènent des entretiens avec la clientèle au moyen de jeux de rôle. (C3) Ils démontrent des questions typiques de la clientèle concernant la planification à l'aide d'un propre exemple pratique. (C2)	
a4.3	Ils coordonnent différentes étapes de travail avec d'autres professionnels et notent les étapes dans le bon ordre. (C3)	Ils décrivent un déroulement typique des travaux ainsi que le domaine de responsabilité des différents corps de métier (matrice des interfaces). (C2) Ils expliquent l'importance du déroulement des travaux bien coordonné. (C2)	
a4.4	Ils élaborent des solutions pour un déroulement sans problèmes et efficace du programme de	Ils expliquent des procédures possibles en cas de conflits sur le chantier. (C2)	

	construction avec d'autres professionnels. Ils discutent les résultats avec le supérieur. (C3)		
--	--	--	--

Compétence opérationnelle a5: Discuter des détails de la conception d'un chauffage au bois de l'habitat avec la clientèle

Les poêliers-fumistes expliquent l'exécution prévue d'un chauffage au bois de l'habitat à la clientèle et discutent des détails de conception non encore clarifiés.

Ils expliquent à leur clientèle sur le chantier l'exécution prévue. Ils vérifient les mesures et soumettent des propositions concrètes pour l'emplacement de composants fonctionnels (p. ex. portes de ramonage, grilles de ventilation, commande des clapets). Par ailleurs, ils expliquent les matériaux prévus et le cas échéant d'autres détails de la conception. Ils veillent à une attitude aimable et sont conscients qu'un comportement à l'écoute du client leur permet de promouvoir la bonne réputation de leur entreprise.

	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
a5.1	Ils expliquent l'exécution prévue à la clientèle selon le plan et la confirmation de commande ainsi que d'éventuels points en suspens. (C3)		
a5.2	Ils vérifient les mesures ensemble avec la clientèle. (C3)		
a5.3	Ils proposent l'emplacement des composants fonctionnels (p. ex. grilles de ventilation, commande des clapets). (C3)	Ils démontrent des principes esthétiques simples pour la disposition des composants de poêles (p. ex. corps du poêle, corps du banc chauffant, armatures) à l'aide d'exemple. (C2)	
a5.4	Ils expliquent les avantages et l'entretien des matériaux prévus (p. ex. pierre naturelle, argile, calcaire) à la clientèle. (C3)	Ils démontrent l'impact de différents matériaux sur l'environnement et le climat intérieur (biologie de l'intérieur) (p. ex. propriétés positives du crépi d'argile ou de calcaire). (C2) Ils expliquent l'impact fondamental de la chaleur rayonnante sur le climat ambiant et sur l'homme. (C2)	Ils conçoivent un motif des joints en fonction de la technique de pose et tiennent compte des principes de répartition. (C3)

Domaine de compétence opérationnelle b: Aménagement et préparation du poste de travail**Compétence opérationnelle b1: Aménager le poste de travail pour la construction d'un chauffage au bois de l'habitat**

Les poêliers-fumistes préparent le poste de travail pour des projets de construction de manière à ce que celui-ci soit aménagé de manière sûre, ordonnée, efficace et ergonomique.

Lors de la préparation d'un poste de travail, les poêliers-fumistes poursuivent plusieurs buts. D'une part, les éléments de construction, matériaux, machines et voies de circulation doivent être protégés de dommage et de saleté. À cet effet, ils recouvrent le sol en fonction de la situation, dressent une paroi anti-poussière, définissent un endroit de stockage facilement accessible pour le matériel et les machines, installent un établi et préparent toutes les autres infrastructures (p. ex. accès à l'électricité et à l'eau) pour leur intervention.

D'autre part, il s'agit d'examiner si le poste de travail présente d'éventuels risques et d'engager des mesures préventives. Les poêliers-fumistes vérifient si l'environnement présente des obstacles (p. ex. endroits avec des risques de trébuchement ou de chute), des dangers pour la santé ou des polluants, ainsi que des éléments de construction insécures. Si nécessaire, ils engagent des mesures de sécurité ou informent les personnes responsables des risques décelés.

	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
b1.1	Ils recouvrent le sol en fonction de la situation et dressent une paroi anti-poussière. (C3)	Ils justifient l'importance d'une paroi anti-poussière et de la protection des constructions. (C2)	
b1.2	Ils installent un appareil à pression négative de manière professionnelle. (C3)	Ils expliquent le mode de fonctionnement d'un appareil à pression négative. (C2)	
b1.3	Ils définissent avec le maître d'ouvrage un endroit approprié pour le stockage du matériel et des machines et l'aménagent ensuite. (C3)	Ils décrivent le stockage des matériaux de manière professionnelle en fonction de leur nature. (C2)	Ils définissent un endroit approprié et facilement accessible pour le stockage du matériel et des machines et l'aménagent ensuite. (C3)
b1.4	Ils préparent l'infrastructure nécessaire (p. ex. accès à l'électricité, à l'eau et à l'égout). (C3)	Ils expliquent comment manier correctement l'électricité (p. ex. risques, raccordements maximaux à une prise). (C2)	

b1.5	Ils dressent un établi et l'aménagent en fonction de la situation et conformément aux principes ergonomiques. (C4)		Ils dressent un établi et l'aménagent en fonction de la situation. (C3)
b1.6	Ils utilisent l'équipement de protection individuelle (EPI ou EPI antichute) en fonction de la situation et de manière professionnelle. (C3)	Ils décrivent différents systèmes de filtrage. (C2) Ils expliquent comment ils se comportent en cas d'urgence. (C2)	Ils utilisent l'équipement de protection individuelle (EPI ou EPI antichute) en fonction de la situation et de manière professionnelle. (C3) Ils suivent la formation EPI antichute. (C3)
b1.7	Ils contrôlent leur environnement de travail par rapport à d'éventuels risques ou contrôlent des dispositifs de sécurité existants (p. ex. risques de chute ou de trébuchement, fils ouverts, risque d'incendie). (C4)	Ils commentent les prescriptions de la SUVA relatives à la sécurité au travail sur le chantier. (C2)	
b1.8	Ils évaluent la capacité de charge d'éléments de construction et engagent les mesures appropriées (p. ex. contrebuter des éléments de construction). (C3)	Ils démontrent des possibilités préventives pour soutenir la capacité de charge d'éléments de construction dans des situations critiques. (C2)	

Compétence opérationnelle b2: Déconstruire et éliminer des chauffages au bois de l'habitat existants

Les poêliers-fumistes déconstruisent des chauffages au bois de l'habitat existants et éliminent les différents éléments de manière professionnelle.

Tout d'abord, ils définissent les bennes nécessaires et les organisent tout comme les outils appropriés (p. ex. dispositifs de levage) en accord avec le supérieur. En cas d'installations historiques ou dignes de protection, ils numérisent et documentent les catelles ou d'autres éléments de construction en vue de leur réutilisation éventuelle. Ils déconstruisent efficacement les différents éléments au moyen des machines appropriées, tout en veillant à protéger des éléments précieux ou historiques de l'installation. Pour terminer, ils éliminent les matériaux de construction et les matières premières de manière professionnelle.

	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
b2.1	Ils définissent les bennes/conteneurs nécessaires et les organisent en accord avec le supérieur. (C3)	Ils calculent le volume de différents conteneurs. (C3)	
b2.2	Ils numérotent et documentent les catelles d'installations dignes de protection. (C3)	Ils décrivent la procédure pour la documentation d'installations dignes de protection. (C2) Ils citent les styles de construction typiques dans la poêlerie-fumisterie et leurs époques. (C1)	
b2.3	Ils déconstruisent des chauffages au bois de l'habitat de manière efficace et sûre avec les machines appropriées. Ils veillent à protéger des éléments de construction pouvant être réutilisés. (C3)	Ils démontrent les potentiels de la réutilisation de pièces de poêles. (C2) Ils expliquent les éventuels risques lors de la déconstruction. (C2) Ils démontrent les risques de poussière et d'amiante pour la santé. (C2) Ils commentent les prescriptions pertinentes de l'ordonnance sur les travaux de construction (OTConst) pour la poêlerie-fumisterie. (C2)	
b2.4	Ils expliquent comment ils se comportent correctement en cas de soupçon d'amiante (notamment: interrompre immédiatement les travaux, informer le supérieur). (C2)	Ils énumèrent les mesures de sécurité lors de la manipulation d'amiante. (C1)	

b2.5	Ils trient et éliminent les matériaux de construction et matières premières de manière professionnelle. (C3)		
------	--	--	--

Compétence opérationnelle b3: Calibrer et aligner un chauffage au bois de l'habitat

Les poêliers-fumistes calibrent les chauffages au bois de l'habitat et les alignent de manière à ce que l'objet soit marqué au bon endroit et de la dimension planifiée.

Tout d'abord, ils déterminent l'emplacement et l'alignement du chauffage au bois de l'habitat à l'aide des données des plans. À partir de là, ils définissent le calibrage concret. Pour ce faire, il est important d'utiliser les points de mesure corrects et d'appliquer les outils avec précision. Avec le calibrage, ils marquent exactement l'objet sur les lieux à la dimension prévue. Pour terminer, ils contrôlent la dimension marquée ainsi que l'alignement de l'objet. Dans toutes ces étapes, les poêliers-fumistes travaillent avec grand soin, prévoyance et précision et évitent ainsi par la suite des problèmes ou des difficultés.

	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
b3.1	Ils définissent l'emplacement et l'alignement du chauffage au bois de l'habitat conformément au plan. (C4)		Ils définissent l'emplacement et l'alignement du chauffage au bois de l'habitat conformément au plan. (C4)
b3.2	Ils définissent des points de départ appropriés pour le calibrage. (C3)		Ils définissent des points de départ appropriés pour le calibrage. (C3)
b3.3	Ils convertissent des échelles de plans courantes et dessinent l'objet exactement de la grandeur réelle sur les lieux. (C3)	Ils convertissent des échelles de plans courantes. (C3)	Ils convertissent des échelles de plans courantes et dessinent l'objet exactement de la grandeur réelle sur les lieux. (C3)
b3.4	Ils contrôlent la grandeur marquée et l'alignement de l'objet à l'aide des données des plans ainsi que du matériau de revêtement (p. ex. assortir les catelles). (C4)		Ils contrôlent la grandeur marquée et l'alignement de l'objet à l'aide des données des plans ainsi que du matériau de revêtement (p. ex. assortir les catelles). (C4)

Compétence opérationnelle b4: Contrôler les mesures de protection incendie et les adapter si nécessaire

Les poêliers-fumistes contrôlent les mesures de protection incendie sur les lieux, les mettent en œuvre conformément aux prescriptions et engagent des adaptations si nécessaire.

Lors de la préparation, ils comparent les spécifications des plans et les consignes de construction avec la situation sur les lieux. Ils contrôlent si les mesures de protection incendie prévues peuvent réellement être mises en œuvre (analyse de faisabilité). Ils les adaptent si nécessaire. Lors de la mise en œuvre des mesures de protection incendie, ils respectent strictement toutes les prescriptions légales ainsi que les spécifications des fabricants et contrôlent leur propre travail de manière responsable. Ils découpent correctement les matériaux isolants et les fixent. Pour terminer, ils informent l'autorité responsable (responsables de la protection incendie) des travaux effectués.

	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
b4.1	Ils comparent les spécifications des plans et les consignes de construction avec la situation sur les lieux (p. ex. lors de travaux de déconstruction). (C4)		
b4.2	Ils contrôlent la faisabilité des mesures de protection incendie sur le chantier (p. ex. remesurer, répartir) et les adaptent si nécessaire. (C4)	Ils citent les objectifs visés par les mesures de protection incendie. (C1) Ils consultent les prescriptions de protection incendie pertinentes pour la poêlerie-fumisterie (lois, directives, normes, spécifications des fabricants). (C1)	
b4.3	Ils interprètent les spécifications pour le montage et la mise en place des fabricants, reconnaissent les mesures de protection incendie pertinentes et les mettent en œuvre de manière professionnelle. (C3)		
b4.4	Ils découpent correctement les matériaux isolants et les fixent conformément aux spécifications des fabricants. (C3)	Ils décrivent les caractéristiques et les champs d'application des matériaux isolants utilisés dans la poêlerie-fumisterie. (C2) Ils expliquent la signification des coefficients de conductivité thermique. (C2)	

b4.5	Ils annoncent les travaux effectués, avec les documentations existantes du projet, aux autorités responsables (responsables de la protection incendie). (C3)	Ils démontrent le rôle des responsables de la protection incendie et leur propre responsabilité en tant que collaborateur dans une entreprise de poêlerie-fumisterie. (C2)	
------	--	--	--

Domaine de compétence opérationnelle c: Construction et installation des aménagements techniques de poêlerie-fumisterie**Compétence opérationnelle c1: Construire la fondation d'un chauffage au bois de l'habitat**

Les poêliers-fumistes construisent un support porteur sûr pour un chauffage au bois de l'habitat.

Tout d'abord, ils enlèvent la chappe et l'isolation jusqu'à ce qu'ils retrouvent un support porteur. Ils veillent à ce que des installations existantes (p. ex. conduites d'eau ou chauffage au sol) ne soient pas endommagées et s'informent préalablement sur les distributeurs dans la maison. Ils apportent les isolations pour la protection contre le bruit et la protection incendie avec soin et conformément aux spécifications des fabricants. Ensuite, ils maçonneront ou bétonneront la fondation et posent les conduits d'air de combustion conformément au plan. Pour terminer, ils contrôlent consciencieusement toutes les mesures et s'assurent que la construction est bien alignée et stable.

	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
c1.1	Ils enlèvent la chappe ainsi que l'isolation en fonction de la situation jusqu'au support porteur et nettoient ce dernier. (C3)	Ils expliquent la fonction et la structure de différentes constructions de sol (p. ex. chauffage au sol). (C2)	
c1.2	Ils posent les isolations pour la protection contre le bruit et la protection incendie conformément aux spécifications des fabricants. (C3)	Ils expliquent la définition du bruit et des mesures pour éviter la transmission du son. (C2)	
c1.3	Ils maçonneront ou bétonneront des fondations avec des matériaux appropriés (p. ex. béton cellulaire, briques, béton léger). (C3)	Ils expliquent le champ d'application et la composition de différents liants. (C2)	
c1.4	Ils posent des conduits d'air de combustion dans la fondation conformément aux documents de planification. (C3)	Ils décrivent les matériaux et champs d'application de différents conduits d'air de combustion. (C2)	
c1.5	Ils contrôlent soigneusement les mesures et l'alignement de fondations. (C3)		

Compétence opérationnelle c2: Monter des produits semi-finis et finis d'un chauffage au bois de l'habitat

Les poêliers-fumistes montent des produits semi-finis et finis, tels que des inserts de cheminée, des poêles-cheminées et des cuisinières à bois.

Lors de la préparation des travaux, ils veillent à protéger les personnes, les appareils et les éléments de construction, notamment lors du transport d'éléments lourds. Ils montent les produits semi-finis et finis de manière professionnelle et en respectant les directives techniques. Dans une prochaine étape, ils positionnent l'installation de chauffage et l'alignent correctement. Ils posent les tuyaux de raccordement et raccordent le conduit d'air de combustion. Pour terminer, ils posent le revêtement conformément aux spécifications des fabricants et aux documents de planification. Pour les éléments visibles ils veillent à une qualité plaisante et esthétique. Ils convoquent à temps le responsable de la protection incendie pour le contrôle des travaux effectués.

	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
c2.1	Ils transportent les produits semi-finis et finis en équipe, en respectant des aspects ergonomiques (p. ex. techniques de levage). (C3)		
c2.2	Ils montent des produits semi-finis et finis conformément aux directives techniques (p. ex. DET, DP, OPair). (C3)	Ils décrivent les avantages et les inconvénients de produits semi-finis et finis par rapport aux produits individuels (comparaison de systèmes; p. ex. possibilités de chauffer des maisons entières avec intégration hydraulique). (C2) Ils expliquent le potentiel et les différentes possibilités techniques de mise en œuvre de chauffages de maisons entières. (C2) Ils décrivent les différents éléments et la fonction de base d'un chauffage au bois de l'habitat avec un conduit aux gaz de fumée, à l'eau ou à l'air. (C2) Ils expliquent la signification de différents labels et certifications de produits semi-finis et finis. (C2)	Ils découpent des tuyaux et filetages sur mesure et de manière professionnelle. (C3) Ils montent un produit fini avec des techniques appropriées. (C3)
c2.3	Ils positionnent l'installation de chauffage et l'alignent. (C3)		Ils positionnent l'installation de chauffage et l'alignent. (C3)

c2.4	Ils montent les tuyaux de raccordement de manière professionnelle et esthétique. (C3)	Ils décrivent les classes de température pertinentes dans la poêlerie-fumisterie. (C2) Ils expliquent les propriétés des matériaux des tuyaux de raccordement. (C2) Ils expliquent le procédé correct lors du montage de tuyaux de raccordement. (C2)	Ils montent les tuyaux de raccordement de manière professionnelle et esthétique. (C3)
c2.5	Ils raccordent le conduit d'air de combustion de manière étanche et avec des matériaux appropriés. (C3)		
c2.6	Ils posent le revêtement conformément aux spécifications du fabricant ou aux documents de planification. (C3)		
c2.7	Ils convoquent à temps les responsables de la protection incendie (p. ex. avant les travaux de revêtement). (C3)		

Compétence opérationnelle c3: Maçonner l'habillage intérieur d'un chauffage au bois de l'habitat

Les poêliers-fumistes planifient et maçonneront l'habillage intérieur d'un chauffage au bois de l'habitat et assurent ainsi une combustion pauvre en émissions et avec un rendement élevé.

Ils se préparent en étudiant soigneusement le plan, en préparant tout le matériel et en marquant ensuite l'habillage intérieur sur place. Lors du maçonnerie, ils utilisent des pierres au format correct et de qualité appropriée et utilisent le liant adapté au matériau. Si nécessaire, ils maçonneront des canaux des gaz de fumée au conduit de fumée avec des pierres de chamotte. Pendant la mise en œuvre, ils contrôlent en permanence le respect des données des plans et engagent des mesures correctives si nécessaire (p. ex. ils adaptent les sections des tirages). Ils s'assurent également que l'habillage intérieur et l'enveloppe extérieure sont systématiquement séparés. Pour terminer, ils montent de manière professionnelle les armatures, telles que les portes du foyer.

	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
c3.1	Ils préparent tout le matériel nécessaire à l'aide du plan. (C3)	Ils expliquent les conséquences de poêles à accumulation mal dimensionnés (p. ex. rendement, poussière fine, dysfonctionnement, formation de condensat). (C2)	
c3.2	Ils marquent l'habillage intérieur à l'aide des plans de coupe (p. ex. cotes de niveau). (C3)		Ils marquent l'aménagement intérieur à l'aide des plans de coupe (p. ex. cotes de niveau). (C3)
c3.3	Ils maçonneront l'habillage intérieur avec le format correct et la qualité nécessaire des pierres. (C3) Ils contrôlent en permanence le respect des données des plans et engagent des mesures correctives si nécessaire (p. ex. adapter les sections des tirages). (C4)	Ils distinguent différentes techniques de maçonnerie. (C2) Ils décrivent les propriétés et les champs d'application de pierres ignifuges. (C2) Ils convertissent les sections transversales en d'autres formes géométriques. (C3)	Ils maçonneront l'habillage intérieur avec le format correct et la qualité nécessaire des pierres. (C3) Ils contrôlent en permanence le respect des données des plans et engagent des mesures correctives si nécessaire (p. ex. adapter les sections des tirages). (C4)
c3.4	Ils maçonneront des canaux des gaz de fumée au conduit de fumée avec des pierres de chamotte. (C3)		
c3.5	Ils utilisent le liant approprié au matériau. (C3)	Ils décrivent le processus de prise des liants céramiques et chimiques. (C2)	Ils utilisent le liant approprié au matériau. (C3)

c3.6	Ils posent les armatures de manière professionnelle (p. ex. ouvertures de nettoyage, portes de foyer). (C3)	Ils expliquent la fonction et les critères de qualité des armatures utilisées dans la poêlerie-fumisterie. (C2)	Ils posent les armatures de manière professionnelle (p. ex. ouvertures de nettoyage, portes de foyer). (C3)
------	---	---	---

Compétence opérationnelle c4: Fabriquer et raccorder un conduit d'air de combustion

Les poêliers-fumistes produisent des conduits d'air de combustion en matériau approprié pour éviter les ponts phoniques et thermiques et les raccordent.

Ils calibrent les conduits précédemment calculés et les positionnent. Ils choisissent des matériaux appropriés et en fonction de la situation (p. ex. pierre ou canaux en tôle préfabriqués) et s'en servent pour produire des conduits d'air de combustion. Ils veillent à éviter des ponts phoniques et thermiques. Ils fixent les conduits de raccordement au tuyau d'air de combustion et positionnent les clapets faciles à utiliser. Dans toutes ces étapes de travail, ils appliquent minutieusement les directives de protection incendie.

	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
c4.1	Ils calibrent les conduits de raccordement (entrées et sorties) et les positionnent. (C3)		
c4.2	Ils choisissent les matériaux appropriés et en fonction de la situation pour les conduits d'air de combustion et les produisent. (C3)	Ils décrivent des matériaux courants et leurs propriétés pour la production de conduits d'air de combustion. (C2) Ils décrivent les conséquences de conduits d'air de combustion mal dimensionnés. (C2)	
c4.3	Ils posent des canaux en tôle conformément aux données des plans et aux directives de protection incendie et les isolent en conséquence. (C3)	Ils démontrent des possibilités comment éviter des ponts phoniques et thermiques. (C2)	
c4.4	Ils posent des tubes vides et montent des armatures encastrées pour le réglage de la combustion selon directives. (C3)	Ils expliquent le potentiel de commandes et de régulations électriques de chauffages au bois de l'habitat. (C2)	
c4.5	Ils positionnent les clapets pour une utilisation facile et en tenant compte du périmètre d'isolation. (C3)	Ils justifient l'importance du positionnement et de la manipulation corrects des clapets.	

c4.6	Ils fixent les conduits de raccordement à l'amenée d'air de combustion avec les outils appropriés. (C3)		
------	---	--	--

Compétence opérationnelle c5: Construire un conduit de fumée

Les poêliers-fumistes construisent des conduits de fumée adaptés au chauffage au bois de l'habitat et qui répondent aux prescriptions contre le bruit et de protection incendie.

Pour la construction d'un conduit de fumée, ils montent les éléments appropriés dans l'ordre, soit du support du conduit de fumée jusqu'au chapeau de cheminée. Ils veillent notamment à mettre en œuvre les prescriptions contre le bruit et de protection incendie. En cas de travaux sur le toit (le cas échéant avec une nacelle élévatrice ou l'équipement de protection contre les chutes), ils mettent en œuvre les prescriptions de la sécurité au travail et collaborent avec des professionnels d'autres corps de métier, tels que des charpentiers, des couvreurs ou des ferblantiers.

	Objectifs évaluateur entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
c5.1	Ils nettoient le support. (C3)		
c5.2	Ils posent le support ou des consoles pour le conduit de fumée dans le plafond de la toiture ou à une construction murale. (C3)	Ils expliquent le mode de fonctionnement de différents systèmes de conduits de fumée. (C2) Ils expliquent la classification de différents systèmes de conduits de fumée. (C2) Ils citent les prescriptions légales et les normes pour la construction d'un conduit de fumée. (C1) Ils expliquent le rapport entre la longueur et la force de tirage du conduit de fumée (force ascensionnelle). (C2) Ils calculent la force de tirage de conduits de fumée pour différents chauffages au bois de l'habitat. (C3)	
c5.3	Ils appliquent des coffrages et bétonnent les éléments de base des conduits de fumée. (C3)	Ils dessinent la section de différentes enchevêtrures des conduits de fumée. (C3)	
c5.4	Ils posent les éléments antibruit et de protection incendie en tenant compte des directives de protection incendie. (C3)	Ils contrôlent l'homologation des composants du conduit de fumée (p. ex. moyennant un catalogue de produits, une recherche en ligne). (C3)	

c5.5	Ils posent des tubes carottiers et les isolent conformément aux spécifications du fabricant. (C3)		Ils posent des tubes carottiers et les isolent conformément aux spécifications du fabricant. (C3)
c5.6	Ils posent des tubes-enveloppes ou crépissent des éléments de la gaine. (C3)		Ils posent des tubes-enveloppes. (C3)
c5.7	Ils posent le chapeau de cheminée et le fixent de manière professionnelle. (C3)		

Domaine de compétence opérationnelle d: Revêtement d'un chauffage au bois de l'habitat			
Compétence opérationnelle d1: Maçonner l'enveloppe extérieure d'un chauffage au bois de l'habitat <i>Les poêliers-fumistes maçonnent des enveloppes extérieures durables et esthétiques d'un chauffage au bois de l'habitat.</i> Avant de commencer, ils contrôlent le support et appliquent des bandes d'isolation aux parties métalliques. Ensuite, ils découpent l'enveloppe extérieure et la maçonnent avec le matériau de revêtement prévu. Pour terminer, ils posent les armatures conformément aux spécifications des plans. Ils travaillent de manière propre et précise et ont un bon œil pour les proportions.			
	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
d1.1	Ils contrôlent le support et le préparent pour les travaux de revêtement. (C3)		
d1.2	Ils appliquent des bandes d'isolation aux parties métalliques (p. ex. bande d'isolation en fibre de verre sur cadre de montage et cadre porteur). (C3)		Ils appliquent des dilatations (p. ex. aux armatures). (C3)
d1.3	Ils découpent l'enveloppe extérieure. (C3) Ils maçonnent l'enveloppe extérieure avec le matériau de revêtement prévu (p. ex. avec du béton cellulaire, des briques, de la chamotte de fonte ou de la chamotte). Ils veillent à des proportions cohérentes et à une esthétique plaisante. (C3)	Ils distinguent les différents matériaux d'enveloppes extérieures par rapport à la durabilité, au champ d'application, à l'action thermique et au climat ambiant. (C2)	Ils découpent l'enveloppe extérieure. (C3) Ils maçonnent l'enveloppe extérieure avec le matériau de revêtement prévu (p. ex. avec du béton cellulaire, des briques, de la chamotte de fonte ou de la chamotte). Ils veillent à des proportions cohérentes et à une esthétique plaisante. (C3)
d1.4	Ils posent les armatures conformément aux spécifications des plans. (C3)		Ils posent les armatures conformément aux spécifications des plans. (C3)

Compétence opérationnelle d2: Crépir l'enveloppe extérieure d'un chauffage au bois de l'habitat

Les poêliers-fumistes crépissent l'enveloppe extérieure d'un chauffage au bois de l'habitat afin d'obtenir la surface désirée par la clientèle.

Tout d'abord, ils préparent l'enveloppe extérieure pour le crépi de fond. Si nécessaire, ils coupent des profilés de bord et des treillis d'armature et les encastrent. Pendant le temps de traitement, ils appliquent l'enduit approprié. Ils appliquent le crépi de finition en utilisant la technique de crépissage produisant la structure désirée de la surface. Ils travaillent avec précision et rapidité et utilisent leur flair pour les textures et l'esthétique.

	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
d2.1	Ils préparent les revêtements maçonnés (p. ex. par nettoyage, humidification). (C3)		Ils préparent les revêtements maçonnés (p. ex. par nettoyage, humidification). (C3)
d2.2	Ils découpent des profilés de bord et des treillis d'armature et les encastrent. (C3)	Ils expliquent la structure et la fonction du crépi de fond. (C2)	Ils découpent des profilés de bord et treillis d'armature et les encastrent. (C3)
d2.3	Ils crépissent l'enveloppe extérieure (crépi de fond) de l'épaisseur correspondante. (C3)	Ils distinguent différents enduits par rapport à leur champ d'application, à l'épaisseur de couche, au support, au climat ambiant, à l'impact sur l'environnement et à la possibilité de recyclage. (C2)	Ils crépissent l'enveloppe extérieure (crépi de fond) de l'épaisseur correspondante. (C3)
d2.4	Ils poncent le crépi en une surface plane. (C3)		Ils poncent le crépi en une surface plane. (C3)
d2.5	Ils appliquent le crépi de finition et le structurent conformément au désir de la clientèle. (C3)	Ils démontrent la structure de surfaces et l'esthétique de différentes techniques de crépissage et de mortiers. (C2)	

Compétence opérationnelle d3: Poser des catelles

Les poêliers-fumistes revêtent un chauffage au bois de l'habitat de catelles. Ils appliquent pour cela les techniques de pose appropriées.

Sur place, sur le chantier, ils contrôlent tout d'abord les catelles livrées par rapport à des dommages, aux dimensions et aux nuances de couleurs. Ils dégorgent les catelles, les posent avec les techniques appropriées et les alignent. Ils veillent à travailler de manière précise et concentrée pour ne pas endommager les catelles. Ils sont conscients que des erreurs peuvent avoir des conséquences graves (p. ex. pas de remplacement disponible à court terme, fabrication sur mesure). Ils scellent les bandes en chamotte avec du mortier et remplissent les cols des catelles avec le matériau approprié, comme p. ex. de l'argile ou du mortier. Pour assembler les catelles, ils produisent des agrafes en fil pour catelles et les encastrent. Si nécessaire ils jointoient ensuite les catelles et nettoient la surface.

	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
d3.1	Ils contrôlent les catelles livrées par rapport à des dommages, aux dimensions et aux nuances de couleurs. (C3)	Ils décrivent la fabrication, la structure et les propriétés de catelles. (C2) Ils expliquent l'origine de catelles dans le contexte historique. (C2)	Ils contrôlent les catelles livrées par rapport à des dommages, aux dimensions et aux nuances de couleurs. (C3)
d3.2	Ils dégorgent les catelles et les assemblent par ponçage sans les endommager. (C3)		Ils dégorgent les catelles et les assemblent par ponçage sans les endommager. (C3)
d3.3	Ils posent des catelles avec les techniques appropriées et les alignent avec précision. (C3)	Ils distinguent différentes techniques de pose. (C2)	Ils posent des catelles avec les techniques appropriées et les alignent (technique céramique et à joints vifs). (C3)
d3.4	Ils posent des bandes de chamotte avec du mortier entre les cols ou les ponts. (C3)		Ils posent des bandes de chamotte avec du mortier entre les cols ou les ponts. (C3)
d3.5	Ils remplissent les cols des catelles de chamotte, grosses pierres, argile ou mortier. (C3)		Ils remplissent les cols des catelles à l'aide d'un exemple. (C3)
d3.6	Ils confectionnent des agrafes en fil pour catelles et les appliquent aux cols des catelles. (C3)	Ils calculent la dilatation thermique de différents matériaux (p. ex. métal, pierre). (C3)	Ils expliquent la fonction du fil pour catelles. (C2) Ils confectionnent des agrafes en fil pour catelles et les appliquent aux cols des catelles. (C3)

d3.7	Ils jointoient les catelles et nettoient les surfaces. (C3)	Ils expliquent les propriétés de matériaux de jointoiement de catelles. (C2)	
------	---	--	--

Compétence opérationnelle d4: Revêtir d'acier l'enveloppe extérieure d'un chauffage au bois de l'habitat

Les poêliers-fumistes revêtent les enveloppes extérieures d'un chauffage au bois de l'habitat d'acier.

Sur place sur le chantier, ils contrôlent tout d'abord les éléments en acier livrés par rapport à des dommages et aux dimensions. Ils construisent une fondation et y fixent ensuite les éléments en acier. Pour cela, ils appliquent les techniques de fixation appropriées et observent la sécurité au travail. Pour terminer, ils nettoient les éléments ou les lubrifient et les recouvrent pour les protéger de dommages.

	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
d4.1	Ils contrôlent les éléments de construction en acier livrés par rapport aux dimensions et aux dommages. (C3)	Ils distinguent des types de métaux. (C2)	
d4.2	Ils construisent une fondation pour la réception des éléments en acier. (C3)	Ils expliquent les différents types de fixation d'éléments en métal. (C2)	
d4.3	Ils fixent les éléments en acier à la fondation. (C3)		
d4.4	Ils nettoient les éléments en acier et/ou les lubrifient. (C3)	Ils décrivent les huiles courantes et leurs propriétés pour le traitement de surfaces en acier. (C2) Ils expliquent la manipulation de plaques en acier (p. ex. par rapport à l'oxydation). (C2)	
d4.5	Ils recouvrent l'ensemble des éléments en acier pour les protéger de dommages. (C3)		

Compétence opérationnelle d5: Revêtir de pierres naturelles l'enveloppe extérieure d'un chauffage au bois de l'habitat

Les poêliers-fumistes revêtent les enveloppes extérieures d'un chauffage au bois de l'habitat de pierres naturelles, telles que du grès ou de la pierre ollaire.

En accord avec d'autres professionnels impliqués (p. ex. des planificateurs, des poseurs de pierre naturelle), ils établissent un gabarit pour la commande des pierres naturelles. Ils contrôlent si les pierres naturelles livrées sont appropriées à la pose. Ils posent les pierres parfois lourdes sans risque pour la santé (protection contre la poussière, ergonomique) et en travail d'équipe. Ils posent les pierres naturelles avec les liants appropriés, observent les propriétés des pierres et s'orientent à des styles de construction traditionnels. Ils travaillent de manière précise, prévoyante et veillent à une bonne communication avec les collègues de travail.

	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
d5.1	Ils relèvent les mesures de l'enveloppe extérieure à l'aide du plan ou de l'objet. (C3)		
d5.2	Ils établissent un gabarit pour le contrôle des dimensions et pour la commande. (C3)	Ils expliquent le champ d'application de gabarits et leur marquage correct. (C2) Ils établissent des gabarits pour différents recouvrements. (C3)	
d5.3	Ils contrôlent les pierres naturelles quant à leur dimension correcte, à la fabrication ou à d'éventuels dommages. (C3)	Ils citent les pierres naturelles régionales les plus courantes et évaluent si elles sont appropriées pour la poêlerie-fumisterie. (C2)	
d5.4	Ils posent des pierres naturelles avec des liants appropriés et observent les veinures et les structures. Ils travaillent de manière ergonomique et utilisent les outils appropriés. (C3)	Ils expliquent le procédé et les matériaux nécessaires pour la pose de pierres naturelles. (C2) Ils démontrent les avantages écologiques des pierres naturelles. (C2)	Ils posent des pierres naturelles avec des liants appropriés et observent les veinures et les structures. (C3) Ils appliquent les principes du travail ergonomique. (C3)
d5.5	Ils contrôlent les pierres naturelles posées quant à l'orientation correcte de l'équerre, de l'angle et de l'aplomb. (C3)		Ils contrôlent les pierres naturelles posées quant à l'orientation correcte de l'équerre, de l'angle et de l'aplomb. (C3)

Compétence opérationnelle d6: Poser des carreaux de céramique aux murs et au sol à proximité d'un chauffage au bois de l'habitat

Les poêliers-fumistes posent des carreaux faciles à entretenir et résistants aux charges au sol et aux murs à proximité d'un chauffage au bois de l'habitat.

Tout d'abord, ils contrôlent le support et divisent la surface pour placer les carreaux et armatures de manière plaisante. Ils appliquent la colle appropriée et posent les carreaux en maniant soigneusement la céramique. Ils contrôlent en permanence le motif des joints quant à la planéité et la régularité. Lorsque les carreaux sont découpés sur mesure et posés, ils jointoient le revêtement de carrelage et remplissent les joints de séparation.

	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
d6.1	Ils contrôlent le support (sol ou mur) quant à la planéité et à la capacité de charge. (C3)	Ils décrivent les critères de qualité et les normes quant à la planéité et la capacité de charge de supports. (C2)	Ils contrôlent le support (sol ou mur) quant à la planéité et à la capacité de charge. (C3)
d6.2	Ils divisent la surface conformément aux principes symétriques. (C3)	Ils justifient les principes de la répartition en fonction des formats des carreaux et des armatures. (C2)	Ils divisent la surface conformément aux principes symétriques. (C3)
d6.3	Ils préparent la colle nécessaire et l'appliquent de la consistance et de l'épaisseur de couche désirées. (C3)	Ils expliquent le principe de l'adhésion. (C2)	Ils préparent la colle nécessaire et l'appliquent de la consistance et de l'épaisseur de couche désirées. (C3)
d6.4	Ils posent les carreaux et les contrôlent quant à la planéité et à la régularité du motif des joints. (C3)	Ils décrivent la procédure de pose et de jointoiement de carreaux. (C2) Ils distinguent différents motifs de pose pour la conception d'une surface. (C2) Ils distinguent différentes techniques de pose.	Ils posent les carreaux et les contrôlent quant à la planéité et à la régularité du motif des joints. (C3)
d6.5	Ils fraisent, cassent et concassent des carreaux de manière professionnelle. (C3)		Ils fraisent, cassent et concassent des carreaux de manière professionnelle. (C3)
d6.6	Ils jointoient le revêtement de carrelage avec le mortier de jointoiement approprié. (C3)		Ils jointoient le revêtement de carrelage avec le mortier de jointoiement approprié. (C3)

d6.7	Ils remplissent les joints de séparation (joints de dilatation) avec des matériaux de remplissage élastiques. (C3)	Ils expliquent la fonction d'un joint de dilatation. (C2)	
------	--	---	--

Domaine de compétence opérationnelle e: Finalisation de la tâche**Compétence opérationnelle e1: Mettre un chauffage au bois de l'habitat en service et instruire la clientèle**

Les poêliers-fumistes mettent un chauffage au bois de l'habitat en service, expliquent les éléments de commande à la clientèle et l'initient à l'exploitation correcte.

Pour la réception du chauffage au bois de l'habitat, ils contrôlent tout d'abord ce dernier et préparent les documents nécessaires. Ils initient la clientèle à l'exploitation correcte et démontrent d'éventuelles erreurs. Ils l'informent également des potentiels et avantages de combustibles renouvelables, tels que le bois indigène. Pour terminer, ils remettent les documents pertinents et remplissent le procès-verbal de réception. Ils se distinguent par une présentation convaincante, une communication claire ainsi qu'une conscience des relations écologiques.

	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
e1.1	Ils fixent un rendez-vous approprié avec le maître d'ouvrage et préparent tous les documents nécessaires (p. ex. mode d'emploi et bon de garantie, rapport de réception). (C3)		
e1.2	Ils contrôlent le fonctionnement du conduit de fumée ainsi que la position correcte des différents clapets. (C3)		
e1.3	Ils expliquent le fonctionnement du conduit de cheminée et du chauffage au bois de l'habitat avec tous ses éléments de commande à la clientèle. (C3)	Ils expliquent le fonctionnement du conduit de cheminée et du chauffage au bois de l'habitat avec tous ses éléments de commande. (C2) Ils expliquent la régulation optimale de l'air de combustion. (C2) Ils démontrent les aspects sanitaires des différents systèmes de chauffage. (C2) Ils expliquent l'effet de la chaleur rayonnante sur les hommes et le climat ambiant. (C2) Ils décrivent la signification de la chaleur par convection et par rayonnement. (C2)	

e1.4	Ils démontrent des erreurs de manipulation possibles et leurs impacts (p. ex. problématique de la sous-pression, hottes). (C3)	Ils expliquent des erreurs de manipulation possibles et leurs impacts (p. ex. problématique de la sous-pression, hottes). (C2)	
e1.5	Ils procèdent à la mise en service d'un poêle avec la quantité de combustible correcte. (C3)	Ils calculent les quantités nécessaires de différents combustibles en fonction de la valeur calorifique correspondante. (C3) Ils comparent le produit énergétique du bois de chauffage par rapport à des vecteurs énergétiques fossiles. (C2) Ils décrivent les liens entre les chauffages au bois de l'habitat et la poussière fine. (C2) Ils démontrent des mesures pour réduire les émissions. (C2)	
e1.6	Ils démontrent comment stocker correctement le bois de chauffage. (C3)	Ils justifient pourquoi le stockage correct de bois de chauffage est déterminant. (C2)	
e1.7	Ils expliquent les potentiels des combustibles renouvelables à la clientèle. (C3)	Ils recherchent les dernières connaissances sur l'approvisionnement énergétique. (C3) Ils comparent différents systèmes de chauffage quant aux avantages et inconvénients de la politique énergétique, environnementale et politique. (C2) Ils expliquent les potentiels des combustibles renouvelables. (C2)	
e1.8	Ils informent la clientèle des avantages du bois de chauffage indigène. (C3)	Ils décrivent des mesures pour la conception de chauffages au bois de l'habitat respectueux de l'environnement. (C2)	
e1.9	Ils déclarent les sources d'approvisionnement ainsi que les prix du bois de chauffage. (C3)	Ils expliquent les tailles de livraison courantes du bois ainsi que leurs prix. (C2)	

e1.10	Ils rendent la clientèle attentive à des produits auxiliaires (p. ex. produits d'entretien, allume-feu, caissons à bois). (C3)		
e1.11	Ils remettent tous les documents pertinents (p. ex. mode d'emploi, bon de garantie) à la clientèle et remplissent correctement et intégralement le procès-verbal de réception. (C3)		

Compétence opérationnelle e2: Dresser un rapport des travaux de poêlerie-fumisterie effectués

Les poêliers-fumistes dressent un rapport de leur travail et du matériel utilisé.

Ils rassemblent leurs étapes de travail, les heures de travail et le matériel nécessaire dans un rapport et le remettent au maître d'ouvrage pour signature.

	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
e2.1	Ils notent toutes les étapes de travail effectuées et les classent par ordre chronologique dans le formulaire de rapport prévu à cet effet. (C3)	Ils distinguent différents types de rapports (rapport de régie, rapport journalier/hebdomadaire). (C2) Ils remplissent différents rapports à l'aide de formulaires standards. (C2)	
e2.2	Ils notent tout le matériel nécessaire. (C3)		
e2.3	Ils saisissent le nombre d'heures de travail. (C3)		
e2.4	Ils remettent le rapport pour signature au maître d'ouvrage et le signent ensuite eux-mêmes. (C3)		

Compétence opérationnelle e3: Entretenir les machines et les outils de construction

Les poêliers-fumistes entretiennent leurs machines et leurs outils de construction afin de garantir leur utilisation fiable.

Ils nettoient leurs machines et leurs filtres, les contrôlent quant à des dommages et lubrifient les pièces mobiles. Ils remplacent les consommables à temps et chargent les accumulateurs de manière anticipée. Où cela s'avère nécessaire, ils collaborent avec des responsables de la sécurité dans l'entreprise ou des partenaires de service.

	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
e3.1	Ils nettoient les machines de manière professionnelle. (C3)	Ils désignent les machines et les outils utilisés dans la poêlerie-fumisterie ainsi que leur champ d'application.	Ils nettoient les machines de manière professionnelle. (C3)
e3.2	Ils contrôlent les machines quant à des dommages (p. ex. câbles). (C3)	Ils démontrent des dommages possibles se produisant par un entretien insuffisant à l'aide d'exemples. (C2)	Ils annoncent des dommages sur des machines utilisées. (C3)
e3.3	Ils remplacent des consommables à temps. (C3)		
e3.4	Ils lubrifient des pièces mobiles. (C3)		
e3.5	Ils nettoient les filtres de manière professionnelle. (C3)	Ils décrivent les différents modes de nettoyage ainsi que le nettoyage professionnel de systèmes de filtrage. (C2)	Ils nettoient les filtres de manière professionnelle. (C3)
e3.6	Ils chargent les accumulateurs nécessaires de manière prévoyante. (C3)		

Compétence opérationnelle e4: Trier et éliminer des déchets de chantier

Les poêliers-fumistes trient des déchets de chantier et les éliminent conformément aux prescriptions.

Ils stockent, trient et éliminent des matériaux conformément au concept d'élimination et aux prescriptions des décharges, de sécurité et écologiques. Si nécessaire ils collaborent avec la décharge, l'entreprise de transport ou les responsables de la sécurité dans l'entreprise. Ils sont conscients de l'importance du triage de déchets pour l'environnement et l'économie.

	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
e4.1	Ils s'informent sur le concept d'élimination sur le chantier ou dans l'atelier. (C3)		
e4.2	Ils distinguent les différents matériaux et les trient par sortes. (C3)	Ils expliquent le cycle de recyclage. (C2) Ils expliquent les différents types d'élimination à l'aide d'exemples. (C2) Ils expliquent à l'aide d'exemples comment les différents éléments peuvent être réutilisés dans le sens de l'économie de recyclage. (C2) Ils expliquent les exigences environnementales actuelles pertinentes pour la poêlerie-fumisterie (p. ex. OLED). (C2)	
e4.3	Ils stockent et éliminent différents produits chimiques, lubrifiants et solvants conformément aux exigences environnementales actuelles. (C3)	Ils démontrent les dangers de produits chimiques, lubrifiants et solvants. (C2) Ils décrivent le stockage et l'élimination corrects de produits chimiques, de lubrifiants et de solvants. (C2)	

Élaboration

Le plan de formation a été élaboré par l'organisation signataire du monde du travail. Il se réfère à l'ordonnance du SEFRI du **7 août 2023** sur la formation professionnelle initiale de poêlière-fumiste/poêlier-fumiste avec certificat fédéral de capacité (CFC).

Le plan de formation se base sur les dispositions transitoires de l'ordonnance sur la formation.

7 août 2023

feusuisse

Le président

Le directeur

Erich Hänni, président feusuisse

Corsin Farrér, directeur

Après examen du plan de formation, le SEFRI donne son accord.

Berne, le **7 août 2023**

Secrétariat d'État à la formation,
à la recherche et à l'innovation

Rémy Hübschi
Directeur suppléant
Chef de la division Formation professionnelle et continue

Annexe 1: Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité

Documents	Source
Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de poêlière-fumiste/poêlier-fumiste CFC	<i>Version électronique</i> Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (www.bvz.admin.ch > Professions A-Z) <i>Version papier</i> Office fédéral des constructions et de la logistique (www.bundespublikationen.admin.ch)
Plan de formation relatif à l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de poêlière-fumiste/poêlier-fumiste CFC	feusuisse
Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final (y c. une grille d'évaluation et éventuellement le dossier des prestations des cours interentreprises et/ou le dossier de prestations à la pratique professionnelle)	feusuisse
Plateforme Cockpit Professionnel pour dossier de formation et contrôle des objectifs évaluateurs	feusuisse
Rapport de formation	feusuisse
Documentation de la formation professionnelle en entreprise	feusuisse
Plan d'étude pour les écoles professionnelles avec concept pédagogique-didactique	feusuisse
Programme de formation pour les cours interentreprises avec grille d'évaluation	feusuisse
Liste des professions apparentées	feusuisse

Annexe 2:

Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

L'art. 4, al. 1, de l'ordonnance 5 du 28 septembre 2007 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5; RS 822.115) **interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux**. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper des personnes en formation de poêlière-fumiste/poêlier-fumiste dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance, aux travaux dangereux mentionnés, pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes en lien avec les sujets de prévention soient respectées:

Dérogations à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux (Base: ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes; RS 822.115.2, état au 12.01.2022)	
Article, lettre, chiffre	Travail dangereux (désignation selon l'ordonnance du DEFR RS 822.115.2)
Art. 3 a	Contrainte physique La manipulation sans moyens auxiliaires de charges de plus de: 1. 15 kg pour les hommes et 11 kg pour les femmes de moins de 16 ans, 2. 19 kg pour les hommes et 12 kg pour les femmes de plus de 16 et de moins de 18 ans.
Art. 3 c	Contrainte physique Les travaux qui s'effectuent de manière répétée pendant plus de 2 heures par jour: 1. dans une position courbée, inclinée sur le côté ou en rotation, 2. à hauteur d'épaule ou au-dessus, ou 3. en partie à genou, en position accroupie ou couchée
Art. 4 c	Influences physiques Les travaux entraînant une exposition à un bruit continu ou impulsif dangereux pour l'ouïe ou exposant à un bruit à partir d'un niveau de pression sonore journalier équivalent LEX, 8h de 85 dB(A).
Art. 4 d	Influences physiques Les travaux effectués avec des outils vibrants ou à percussion avec une exposition aux vibrations main-bras A(8) supérieure à 2,5 m/s ² .
Art. 4 h	Influences physiques Les travaux entraînant une exposition à des radiations non ionisantes, notamment à: 2. des rayons ultraviolets d'une longueur d'onde de 315 à 400 nm (lumière UVA), en particulier lors du séchage et du durcissement par UV, du soudage à l'arc ou d'une exposition prolongée au soleil,
Art. 5 a	Agents chimiques impliquant des dangers physiques Les travaux avec des substances et des préparations qui, en raison de leurs propriétés, sont associées à au moins une des mentions de danger (phrases H) ci-après dans la classification établie par le règlement (CE) n° 1272/2008, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, ch. 1, de l'ordonnance du 5 juin 2015 sur les produits chimiques (OChim): 3. aérosols inflammables: H222, 4. liquides inflammables: H225
Art. 6 a	Agents chimiques impliquant des dangers toxicologiques Les travaux avec des substances et des préparations qui, en raison de leurs propriétés, sont associées à au moins une des mentions de danger (phrases H) ci-après dans la classification établie par le règlement (CE) n° 1272/2008, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, ch. 1, OChim: 2. corrosion cutanée: H314 4. toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée: H372, H373 5. sensibilisation respiratoire: H334, 6. sensibilisation cutanée: H317, 7. cancérogénicité: H351, 9. toxicité pour la reproduction: H361, H361d
	Agents chimiques impliquant des dangers toxicologiques

Dérogations à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux (Base: ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes; RS 822.115.2, état au 12.01.2022)

Article, lettre, chiffre	Travail dangereux (désignation selon l'ordonnance du DEFR RS 822.115.2)
Art. 6 b	Les travaux qui entraînent un risque important de maladie ou d'intoxication en raison de l'emploi: 2. d'objets libérant des substances ou des préparations présentant une des propriétés mentionnées à la let. a
Art. 8 a	Travaux avec des outils de travail dangereux Les travaux effectués avec les outils de travail en mouvement ci-après: 1 chariots de manutention avec siège ou poste de pilotage, 9. ponts mobiles
Art. 8 b	Travaux avec des outils de travail dangereux Travaux avec les outils de travail présentant des éléments en mouvement dont les zones dangereuses ne sont pas protégées par des dispositifs de protection ou le sont seulement par des dispositifs de protection réglables; sont notamment visées les zones d'entraînement, de cisaillement, de coupure, de perforation, de happement, d'écrasement ou de choc.
Art. 8 c	Travaux avec des outils de travail dangereux Travaux avec les machines ou les systèmes présentant un risque élevé d'accident ou de maladie professionnels, en particulier dans des conditions de service particulières ou lors de tâches d'entretien.
Art. 10 a	Environnement de travail présentant un risque élevé d'accident professionnel Les travaux impliquant un risque de chute, en particulier à des postes de travail en hauteur.
Art. 10 c	Environnement de travail présentant un risque élevé d'accident professionnel Travaux en dehors d'un emplacement de travail fixe, en particulier en cas de risque d'écroulement.

[illegible]

² Sont réputés professionnels les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (d'une attestation fédérale de formation professionnelle si l'OrFo le prévoit) ou d'une qualification équivalente dans le domaine de la personne en formation.

³ Articles de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes, RS 822.115.2, état au 12.01.2022.

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article(s) 3	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ² de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En permanen ce	Fréquemm ent	Occasionnel ement
			Feuillet Suva 88213.f «Les pros protègent leurs genoux! Le protège-genoux adapté à chaque situation» Commentaire de l' Ordonnance 3 relative à la loi sur le travail (art. 25, al. 2)							
Travaux en plein air	Lésions cutanées et oculaires dues aux rayons UV du soleil	4 h	Protection solaire (couvre-chef, vêtements, lunettes et crème solaire) Suva www.suva.ch/soleil	1 ^{re} –3 ^e AA	-	1 ^{re} AA	Formation et mise en pratique	-	1 ^{re} AA	2 ^e –3 ^e AA
Charge dans l'entreprise dans les véhicules de matériaux de construction, chaudières, poêles, etc. avec les moyens auxiliaires appropriés (p. ex. chariot élévateur)	- Être heurté par un chariot élévateur - Le chariot élévateur chute ou s'écrase - Être frappé par la chute d'une charge	8 a1	Manipulation de chariot élévateur Dépliant Suva 84067.f «Neuf règles vitales pour le travail avec les chariots élévateurs» Liste de contrôle Suva 67094.f «Chargement de véhicules avec des engins de levage» Liste de contrôle Suva 67021.f «Chariots élévateurs à contrepoids» Liste de contrôle Suva 67046.f «Chariots électriques à timon»	-	CI 2 ^e AA	-	Conduite du chariot élévateur uniquement après avoir passé l'examen de cariste avec succès	2 ^e AA	3 ^e AA	-
Démolition de chauffages au bois de l'habitat, enlever les chapes, isolations	Inhalation de fibres d'amiante	6 b2 10 c	Procédé en cas de soupçon de matériaux contenant de l'amiante (en particulier: immédiatement arrêter les travaux, informer les supérieurs) Brochure Suva 84063.f «Identifier, évaluer et manipuler correctement les produits amiantés. Ce que vous devez savoir en tant que carreleur ou poêlier-fumiste» Dépliant Suva 84024.f «Identifier et manipuler correctement les produits contenant de l'amiante»	1 ^{re} –3 ^e AA	CI 1 ^{re} –3 ^e AA	2 ^e AA	Formation et mise en pratique	1 ^{re} –3 ^e AA	-	-
Exécuter des travaux de démolition	- Lésions oculaires dues à des éclats - S'érafler, se couper, se piquer à des arêtes - Écrasement des pieds - Bruit - Vibrations	4 c 4 d 10 c	- Suivre les instructions du mode d'emploi des fabricants des machines/appareils - Porter des EPI appropriés (protection oculaire, protection des mains, bonnes chaussures, protection auditive, masque anti-poussière, éventuellement casque). Liste de contrôle Suva 67009.f «Bruit au poste de travail» Liste de contrôle Suva 67070.f «Vibrations au poste de travail»	1 ^{re} –3 ^e AA	CI 1 ^{re} –3 ^e AA	1 ^{re} AA	Formation et mise en pratique	1 ^{re} AA	2 ^e AA	3 ^e AA
Travaux produisant de la poussière	Quartz, poussière, suie	6 b2	Utiliser des moyens auxiliaires avec aspiration intégrée ou aspiration à la source (aspirateur)	1 ^{re} –3 ^e AA	CI 1 ^{re} –3 ^e AA	2 ^e AA	Formation et mise en pratique	1 ^{re} AA	2 ^e –3 ^e AA	-

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article(s) 3	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ² de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En permanen ce	Fréquemm ent	Occasionnel ement
	- Atteintes à la santé dans la région des voies respiratoires - Lésions oculaires dues à la poussière		Porter des EPI appropriés Film Suva «Napo dans: Poussière au travail» Document Suva 66113.f «Demi-masques de protection respiratoire contre les poussières. Points essentiels en matière de sélection et d'utilisation» Liste de contrôle Suva 67077.f «Poussières nocives»							
Traiter des carreaux / revêtements / profilés avec des outils de concassage, flex, fraisage à sec/à eau (casser, couper concasser), poser et monter	- Être touché, être saisi par une fraise basculante - Être touché par des éclats, lésions oculaires - S'égratigner, se couper, se piquer - Bruit - Vibrations - Poussière - Électrocution	4 c 4 d 8 b	- Installation, manipulation et maintenance des machines et outils selon les instructions du fabricant - Porter des EPI appropriés (protection oculaire, auditive, des mains, chaussures de sécurité, genouillères, éventuellement protection respiratoire) Liste de contrôle Suva 67009.f «Bruit au poste de travail» Document 44089.f «Les vibrations: un facteur de risques – Protégez la santé de vos collaborateurs!» Liste de contrôle Suva 67092.f «Machines électriques portatives» Liste de contrôle Suva 67081.f «Électricité sur les chantiers» Brochure d'information Suva 44087.f «L'électricité en toute sécurité» Feuillet Suva 44068.f «Le DDR peut vous sauver la vie»	1 ^{re} –3 ^e AA	CI 1 ^{re} –3 ^e AA	1 ^{re} AA	Formation et mise en pratique	1 ^{re} AA	2 ^e AA	3 ^e AA
Travaux sur des échelles, des plateformes de travail, des échafaudages, sur le toit	Chute	10 a 10 c	- Utiliser correctement les échelles Feuillet Suva 44026.f «Échelles simples et échelles doubles» Film Suva «Les échelles? Il n'y a pas qu'elles!» Quiz Suva 88291.f «Échelles portables» - Utilisation correcte de plateformes de travail (si nécessaire sécuriser contre les chutes; veiller à ce qu'il n'y ait pas de danger pour les postes de travail situés en dessous par des objets ou des liquides qui tombent) - Toujours contrôler les échafaudages avant d'y monter	1 ^{re} –3 ^e AA	CI 1 ^{re} –3 ^e AA	1 ^{re} AA	Formation et mise en pratique	1 ^{re} AA	2 ^e AA	3 ^e AA

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article(s) 3	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ² de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En permanen ce	Fréquemm ent	Occasionnel ement
			Dépliant Suva 84035.f «Huit règles vitales pour la branche du bâtiment» Travail en toute sécurité sur les toits Feuillet Suva 44066.f «Travaux sur les toits. Pour ne pas tomber de haut» Dépliant Suva 84041.f «Neuf règles vitales pour les travaux en toitures et façades»							
Travaux avec l'équipement de protection individuel contre les chutes (EPI antichute)	Chute	10 a	Travaux avec protection par encordement (uniquement si la protection collective n'est techniquement pas possible) Dépliant Suva 84044.f «Huit règles vitales pour les travaux avec protection par encordement» Feuillet Suva 44002.f «La sécurité en s'encordant»	2 ^e -3 ^e AA	-	-	Instruction par l'entreprise sur les lieux et uniquement après avoir participé avec succès à la formation (avec attestation de formation) par un prestataire reconnu par la Suva	2 ^e AA	3 ^e AA	-
Travaux avec des plateformes élévatrices (PMEP)	- Chute - Chute de la PMEP - Coincement de personnes entre la PMEP et des installations fixes - Chute d'objets	8 a9 10 a	Utilisation et manipulation correcte de plateformes élévatrices Liste de contrôle Suva 67064/1.f «Plateformes élévatrices – 1^{re} partie – Planification sûre» Liste de contrôle Suva 67064/2.f «Plateformes élévatrices – 2^e partie – Contrôle sur site».	2 ^e -3 ^e AA	-	-	Instruction par l'entreprise sur les lieux et uniquement après avoir participé avec succès à la formation (avec attestation de formation) par un prestataire reconnu par la Suva	2 ^e AA	3 ^e AA	-
Séparer et cintrer des tôles (utilisation de machines d'usinage de tôles)	- Se couper - Être touché par des tôles rebondissantes, basculantes ou tombantes - Bruit	8 b	- Mode(s) d'emploi des fabricants - Porter les EPI appropriés (gants, lunettes de protection, protection auditive, chaussures de protection) - Attention: les gants de protection sont à porter p. ex. en manipulant des matériaux et outils rugueux, pointus ou coupants, mais pas sur des machines avec des pièces ou outils en rotation (risque de happement) Liste de contrôle Suva 67183.f «Protection des mains dans la métallurgie» Dépliant Suva 84015.f «Vous disiez? Questions-réponses sur le bruit»	1 ^{re} -2 ^e AA	CI 2 ^e AA	1 ^{re} AA	Formation et mise en pratique	1 ^{re} AA	2 ^e AA	3 ^e AA

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article(s) 3	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ² de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En permanen ce	Fréquemm ent	Occasionnel lement
Travaux de maintenance et d'entretien sur des appareils et installations	Blessure par un démarrage inattendu de l'installation (brûleur, allumage, composants associés, comme vis sans fin, etc.)	8 c	- Mettre l'installation hors tension - Maintenance Dépliant Suva 84040.f «Huit règles vitales pour la maintenance des machines et installations»	3 ^e AA	-	3 ^e AA	Formation et mise en pratique	3 ^e AA	3 ^e AA	-
Manipulation de produits chimiques, de matières dangereuses, de produits pour joints et de nettoyage, de colles, de lubrifiants et solvants	- Risque d'incendie, d'explosion - Irritation de la peau, des muqueuses, des voies respiratoires - Allergies, eczémas - Lésions oculaires dues à des éclats	5 a3/4 6 a2/4-7/9	- Consulter les fiches de données de sécurité des fabricants - Porter des EPI appropriés Brochure Suva 11030.f «Substances dangereuses. Ce qu'il faut savoir» Document Suva 44074.f «Protection de la peau au travail» Feuillet Suva 44013.f «Les produits chimiques utilisés dans l'industrie du bâtiment, tout sauf anodins» Film Suva «Napo dans: Attention produits chimiques» Dépliant OFSP 311.331.f «Fiche de données de sécurité pour les produits chimiques» Dépliant OFSP 311.784.f «Nouveaux symboles – mêmes dangers»	1 ^{re} –3 ^e AA	CI 1 ^{re} –3 ^e AA	1 ^{re} –2 ^e AA	Formation et mise en pratique	1 ^{re} AA	2 ^e AA	3 ^e AA

Légende: CI: cours interentreprises; EP: école professionnelle

Glossaire (* voir *Lexique de la formation professionnelle*, 4^e édition 2013 revue et complétée, édité par le CSFO, Berne, www.lex.formationprof.ch)

Cadre européen des certifications (CEC)

Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) vise à permettre la comparabilité des compétences et qualifications professionnelles entre les pays européens. Afin de relier les qualifications nationales au CEC et donc de pouvoir les comparer aux qualifications d'autres pays européens, plusieurs États membres élaborent des cadres nationaux des certifications (CNC).

Cadre national des certifications (CNC formation professionnelle)

Le cadre des certifications a pour but d'accroître la transparence et la comparabilité, au niveau tant national qu'international, des diplômes de la formation professionnelle et de faciliter ainsi la mobilité sur le marché du travail. Le cadre des certifications comporte huit niveaux, distinguant chacun les trois catégories d'exigences «savoirs», «aptitudes» et «compétences». Un supplément descriptif standardisé du certificat est établi pour chaque diplôme de la formation professionnelle initiale.

Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ)

Chaque ordonnance sur la formation professionnelle initiale définit, à la section 10, la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (commission) de la profession concernée ou du champ professionnel correspondant.

La commission est à la fois un organe stratégique regroupant les partenaires de la formation professionnelle en question et doté d'une mission de surveillance, et un instrument d'avenir au service de la qualité selon l'art. 8 LFPr⁴.

Compétence opérationnelle (CO)

Les compétences opérationnelles permettent de gérer efficacement les situations professionnelles. Concrètement, un-e professionnel-le confirmé-e est capable de mettre en pratique de manière autonome un ensemble de connaissances, d'aptitudes et de comportements en fonction de chaque situation. Les personnes qui suivent une formation acquièrent peu à peu les compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles correspondant aux différentes compétences opérationnelles.

Cours interentreprises (CI)*

Les cours interentreprises visent à transmettre et à faire acquérir un savoir-faire de base. Ils complètent la formation en entreprise et la formation scolaire.

Domaine de compétences opérationnelles (DCO)

Les actions professionnelles, c'est-à-dire les activités qui demandent des compétences similaires ou qui s'inscrivent dans un processus de travail comparable, sont regroupées en domaines de compétences opérationnelles.

Domaines de qualification*

Deux ou trois domaines de qualification figurent dans l'ordonnance sur la formation. Ce sont respectivement le travail pratique, éventuellement les connaissances professionnelles et la culture générale.

- ☒ **Domaine de qualification «travail pratique»:** le travail pratique peut revêtir deux formes: celle d'un travail pratique individuel (TPI) ou celle d'un travail pratique prescrit (TPP).
- ☒ **Domaine de qualification «connaissances professionnelles»:** l'examen portant sur les connaissances professionnelles représente le volet scolaire et théorique de l'examen final. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Dans des cas dûment motivés, la culture générale peut être enseignée et évaluée en même temps que les connaissances professionnelles.
- ☒ **Domaine de qualification «culture générale»:** ce domaine de qualification est régi par l'ordonnance du SEFRI concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale⁵. Si la culture générale est dispensée de manière intégrée, l'évaluation se fait en même temps que le domaine de qualification «connaissances professionnelles».

⁴ RS 412.10

⁵ <https://www.fedlex.admin.ch/de/cc/internal-law/41hat>

Dossier de formation*

Le dossier de formation est un instrument servant à promouvoir la qualité de la formation à la pratique professionnelle. La personne en formation y consigne tous les travaux importants accomplis en lien avec les compétences opérationnelles qu'elle doit acquérir. En consultant le dossier de formation, le/la formateur/trice mesure l'évolution de la formation et l'engagement personnel dont fait preuve la personne en formation.

Enseignement des connaissances professionnelles

Les personnes en formation acquièrent les qualifications professionnelles en suivant l'enseignement dispensé par l'école professionnelle. Les objectifs et les exigences sont définis dans le plan de formation. Les notes semestrielles de l'enseignement des connaissances professionnelles sont prises en compte dans la note globale de la procédure de qualification à titre de note d'expérience.

Entreprise formatrice*

L'entreprise est, dans le cadre du système de formation dual, une entreprise de production ou de service où se déroule la formation dans la pratique professionnelle. L'entreprise a besoin d'une autorisation de former par les autorités de surveillance cantonales.

Lieux de formation*

La force de la formation professionnelle réside dans sa relation étroite avec le monde du travail. Celle-ci se reflète dans la collaboration entre les trois lieux de formation qui dispensent ensemble la formation initiale: l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises.

Objectifs et exigences de la formation professionnelle initiale

Les objectifs et les exigences de la formation professionnelle initiale figurent dans l'OrFo et dans le plan de formation. Dans le plan de formation, ils sont définis sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs pour les trois lieux de formation (entreprise formatrice, école professionnelle et cours interentreprises).

Objectifs évaluateurs (OE)

Les objectifs évaluateurs concrétisent les compétences opérationnelles et intègrent l'évolution des besoins de l'économie et de la société. Ils sont reliés entre eux de manière cohérente dans le cadre de la coopération entre les lieux de formation. Dans la plupart des cas, les objectifs rattachés à l'entreprise formatrice, à l'école professionnelle et aux cours interentreprises sont différents. Mais la formulation peut aussi être la même (p. ex. pour la sécurité au travail, la protection de la santé ou les activités artisanales).

Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation; OrFo)

Une OrFo régleme notamment, pour une profession donnée, l'objet et la durée de la formation professionnelle initiale; les objectifs et les exigences de la formation à la pratique professionnelle et de la formation scolaire; l'étendue des contenus de la formation; les parts assumées par les lieux de formation; les procédures de qualification; les certificats délivrés et les titres décernés. En règle générale, l'Ortra dépose une demande auprès du SEFRI en vue de l'édiction d'une OrFo, qu'elle élabore en collaboration avec la Confédération et les cantons. La date d'entrée en vigueur d'une OrFo est définie par les partenaires de la formation professionnelle. Le SEFRI est l'instance chargée de l'édiction.

Organisation du monde du travail (OrTra)*

Dénomination collective, l'expression «organisations du monde du travail» désigne à la fois les partenaires sociaux, les associations professionnelles ainsi que d'autres organisations compétentes et prestataires de la formation professionnelle. L'OrTra responsable d'une profession définit les contenus du plan de formation, organise la formation professionnelle initiale et constitue l'organe responsable des cours interentreprises.

Partenariat sur la formation professionnelle*

La formation professionnelle est la tâche commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. Ces trois partenaires associent leurs efforts pour assurer une formation professionnelle de qualité et suffisamment de places d'apprentissage.

Personne en formation*

Est considérée/considéré comme personne en formation celle ou celui qui a achevé la scolarité obligatoire et a conclu un contrat d'apprentissage régi par une ordonnance sur la formation.

Plan de formation

Le plan de formation accompagne l'ordonnance sur la formation. Il contient les bases de la pédagogie professionnelle, le profil de qualification, les compétences opérationnelles regroupées en domaines de compétences opérationnelles et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Le contenu du plan de formation est du ressort de l'OrTra nationale. Le plan de formation est élaboré et signé par l'OrTra/les OrTra.

Procédure de qualification (PQ)*

L'expression «procédure de qualification» est utilisée pour désigner toutes les procédures permettant de constater si une personne dispose des compétences opérationnelles définies dans l'OrFo correspondante.

Profil de qualification

Le profil de qualification décrit les compétences opérationnelles que toute personne doit posséder à l'issue de sa formation. Il est établi à partir du profil d'activités et sert de base à l'élaboration du plan de formation.

Rapport de formation*

Les compétences et l'expérience acquises dans l'entreprise donnent périodiquement lieu à un contrôle dont les résultats sont consignés dans le rapport de formation. Le contrôle revêt la forme d'un entretien structuré entre le/la formateur/trice et la personne en formation.

Responsables de la formation professionnelle*

Le cercle des responsables de la formation professionnelle comprend tou-te-s les spécialistes qui dispensent une partie de la formation initiale aux apprenti-e-s, qu'il s'agisse de la formation à la pratique professionnelle ou de la formation scolaire: formateurs/trices actifs/tives dans les entreprises formatrices, formateurs/trices pour les cours interentreprises, enseignant-e-s de la formation initiale scolaire, expert-e-s aux examens.

Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

En collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle que sont les cantons et les organisations du monde du travail, le SEFRI assure la qualité et le développement continu de l'ensemble du système. Il veille à la comparabilité et à la transparence des offres dans toute la Suisse.

Travail pratique individuel (TPI)

Le TPI est l'une des deux formes que peut revêtir l'examen des compétences dans le domaine de qualification «travail pratique». L'examen a lieu dans l'entreprise formatrice dans le cadre d'un mandat à réaliser pour l'entreprise. Il est régi par les «Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final» de la profession correspondante.

Travail pratique prescrit (TPP)*

Le travail pratique prescrit est l'alternative au travail pratique individuel. Elle est sous la surveillance de deux expert-e-s pendant toute la durée de l'examen. Pour toutes les personnes en formation s'appliquent les positions d'examen et la durée d'examen fixées dans l'ordonnance sur la formation.